

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DDEEES 1070 G Subvention et convention avec l'association Panorama, Etudes, Formations, Conseils (20e).

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose l'octroi d'une subvention et convention à l'association Panorama, Etudes, Formations, Conseils ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général, est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Panorama, Etudes, Formations, Conseils (20e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 22.000 euros est attribuée à l'association Panorama, Etudes, Formations, Conseils (n° SIMPA : 74061, numéro de dossier : 2014-06641).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée, sous réserve de décision de financement, sur le budget de fonctionnement du Département de Paris exercice 2014 à hauteur de :

- 18.700 euros imputés sur le chapitre 65 – rubrique 913 - nature 6574 – ligne DF55007 : crédits gérés par la Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur ;

- 3.300 euros imputés sur le chapitre 017 – rubrique 564 - nature 6574 – ligne DF34019 : crédits du Programme Départemental pour l'Insertion et l'Emploi (PDIE) gérés par la Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur.